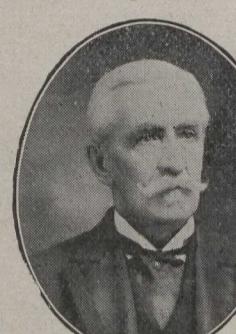
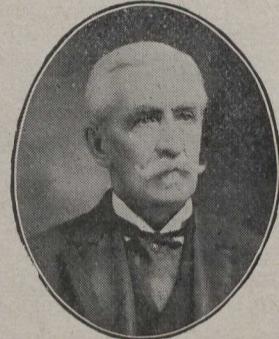


suscites de ces deux estimables hommes de loi que M. Lacoste fit ses débuts au barreau. L'un d'eux, M. Cassidy, était un aimable original qui, après avoir obtenu certains succès au barreau, voulut goûter de la vie publique, à laquelle la nature ne l'avait pas destiné. Il faisait la plus curieuse figure possible à la Chambre de Québec, où il siégea durant un parlement. Si le feu de la discussion, attisé par l'esprit de parti, se déchaînait sur l'assemblée législative, M. Cassidy se jetait dans la mêlée, interpellant, à tour de rôle, la droite et la gauche; il taxait les combattants d'exagération, demandait à ses amis, les libéraux, d'abandonner une partie de leurs prétentions, suppliait les conservateurs de ne pas abuser de leur pouvoir, s'efforçant d'amener une réconciliation sur le terrain des concessions mutuelles. On devinait en M. Cassidy l'avocat qui avait dû réconcilier bien des plaigneurs; mais il en allait tout autrement en Chambre, où ce rôle d'arbitre et d'aimable compositeur n'était pas compris. Inutile d'ajouter que le sceptre de ce Neptune d'un nouveau genre ne réussit jamais à calmer la tempête.



L'hon. juge G. Lavergne.  
Cliché Laprés & Lavergne



L'hon. juge G. Lavergne.  
Cliché Laprés & Lavergne

“ Si l'homme du juste milieu ne peut pas trouver à exercer son esprit conciliant entre les partis plus disposés à s'étrangler qu'à s'embrasser, il lui est facile d'intervenir avec fruit au milieu de l'un des deux camps. Que de fois l'ancien associé de M. Cassidy et son successeur, M. Lacoste, n'a-t-il pas rendu service à ses amis politiques en leur prêchant la modération, en les forçant, par son attitude et ses conseils, d'éviter des fautes qui leur auraient été fatales ?

“ Le tempérément gaulois a laissé une forte empreinte sur la race canadienne. C'est à lui que nous devons dans les questions qui touchent à la race ou à la religion ou qui semblent seulement affecter nos intérêts particuliers, de nous emballer si facilement. Nous disions ailleurs que le contact des Anglais avait modifié notre manière de voir et de juger sur bien des sujets, qu'il nous était souvent plus facile de nous entendre avec les Anglais en affaires qu'avec les Français. Si notre manière de penser s'est éloignée du concept français, il nous est resté bien du vieil esprit de nos pères. Grattez un Canadien, et vous aurez bientôt fait de trouver un Français. Jetez un coup d'oeil sur l'histoire politique des quinze dernières années, et comptez le nombre d'emballages des Canadiens dont vous ne trouverez pas l'équivalent chez nos voisins d'Ontario ou des provinces maritimes; les coups d'Etat, les soulèvements populaires sont essentiellement français.

"M. Lacoste, avec son jugement droit, avec son esprit précis, qui lui interdit également de chevaucher sur l'idéal et sur les utopies, voyait le danger des emportements et de la politique, des coups de tête. Que de fois il leur a fait obstacle, que de fois il a appliqué les freins du modérateur avec succès ! On se rappelle l'émotion que causait dans le parti conservateur le refus de Lord Lorne de destituer le gouverneur Letellier. Une partie de la députation conservatrice d'Ottawa partit en guerre contre Sir John et ses collègues français. Les révoltés de la "Maison bleue" parlaient de tout casser, de tout démolir. M. Lacoste rappela les mutins au calme, fit voir le côté exagéré de leur réclamation, plaide la cause de MM. Mason, Baby et Langevin, auxquels ils ne devaient pas refuser leur confiance, réclamant la temporisation, afin de donner à leurs chefs les moyens de prouver leur bonne foi et leur sincérité, appuyant fortement, en ceci, la position prise par M. Chapleau vis-à-vis des emballés, qui avaient tort dans la forme plus que dans le fond, au point de vue des intérêts du parti conservateur.

C'est à plusieurs reprises que sa loyauté l'appa-  
la à jouer ce rôle ingrat de modérateur, très en-  
nuieux pour celui qui s'y dévoue, et tout à fait sans  
gloire, s'il n'est pas sans grand mérite. En 1874, il  
rendit à ses amis un service encore plus signalé.  
C'était à la suite de l'affaire des Taneries. Rappe-  
lons en deux mots ce singulier épisode politique. Le  
gouvernement Ouimet avait échangé une propriété  
sise aux Tanneries, contre la ferme Leduc, plus  
éloignée de la ville que l'autre. Ses adversaires  
s'ingénierent à faire voir dans ce marché une spé-  
culation dont avaient profité certains amis du gou-

vernement. "La Gazette de Montréal" dénonça la chose, et M. Irvine remit son portefeuille. Ce double coup de tonnerre, éclatant au milieu d'un parti que le scandale du Pacifique avait rendu défiant, jeta l'affolement dans ses rangs. Personne pour rassurer les esprits. M. Ouimet et ses collègues absents, les journaux rouges faisaient feu de toutes pièces; il n'en fallut pas davantage pour déterminer une déroute, un sauve-qui-peut. Quand une armée s'est ainsi éparpillée, elle s'égare à tout jamais, s'il ne se présente promptement un homme énergique pour la ramener au camp. M. Lacoste vit le danger que courait son parti. Réunir chez lui quelques amis, leur représenter la nécessité d'agir à l'instant et de trouver un point de ralliement pour ramener les fuyards éperdus, fut pour lui l'affaire d'une soirée.

Il indique comme solution à la crise la démission de M. Ouimet, qui n'a plus à ses côtés que MM. Robertson, Ross et Fortin ayant remis leurs portefeuilles, et son remplacement par M. de Boucherville. Sa proposition très pratique fait son chemin et prend une forme tangible, car, quelques jours plus tard, le cabinet de Boucherville remplaçait l'administration Ouimet.

"C'est un service ignoré que M. Lacoste rendit alors à son parti, mais tout de même un service qui prenait l'importance d'une planche de salut.

"En 1881, le gouvernement Chapleau l'appelle au Conseil législatif.

“ Quelques amis bienveillants ne se gênent pas pour lui prophétiser un échec certain : il est trop bon avocat pour être du bois dont on fait les hommes politiques. Son premier discours, prononcé à l'occasion de la vente du chemin de fer du Nord, donna le démenti aux faux prophètes. Ce discours lui conquit une des premières places au Conseil et lui valut un contestable . vé par la for nement, la lo f a i t s accu r a n g d e s g o u v e r n e m i e r ordre. té m o i g n a i t h a i s s a n c e droit admi d e s v é r i t a pes qui doi notre politi ciale.



M. C. A. Chenevert

"C'est en Greffier de la Cour d'Appel à 1884 qu'il entre au sénat. Il étudie les fonctions que cette assemblée pourrait remplir dans nos institutions. À son point de vue, elle devrait agrandir sa sphère d'action, et donner à ses travaux une importance qui fermerait la bouche à ses détracteurs. Pourquoi le sénat ne scruterait-il pas d'un œil plus sévère l'ensemble de l'œuvre des Communes? Il n'est que trop vrai, malheureusement, que, dans la précipitation du travail de la chambre populaire, l'empête



M. C. A. Chenevert



## Salle des séances de la Cour d'Appel.

ment du pouvoir central sur les pouvoirs des provinces se montre à chaque instant. Ces violations de la constitution échappent à l'attention jusqu'au jour où l'application d'un article abusif de la loi en révèle l'existence. C'est ainsi qu'il comprenait la principale attribution du sénat; toujours il vit en notre premier corps législatif un tribunal de révision dont la vigilance devait sans cesse être en éveil. Aussi, tant qu'il en fit partie, il ne cessa d'examiner avec une sollicitude patriotique les lois des Communes pour les enfermer dans les limites de la constitution.

"Il affectionnait ce travail, qui s'adaptait si bien

à ses aptitudes spéciales. Il y prenait goût davantage tous les jours, lorsque le gouvernement vint l'arracher à sa profession et à la vie politique pour lui donner la succession de Sir A. Dorion, nous devrions dire "pour le forcer à l'accepter"; et ceux qui ont vu M. Lacoste au moment de sa nomination diront que notre expression est appropriée. Ce fut avec un serrement de coeur qu'il dit adieu à son bureau d'avocat, qu'il aimait tant. Jamais juge ne monta les degrés du tribunal avec autant de répugnance, et jamais honneur n'offrit moins de séduction à celui que tout le monde en jugeait digne.

A black and white oval-framed portrait of Sir Alexandre Lacoste. He is a middle-aged man with a prominent mustache, wearing a dark suit jacket over a white shirt with a high collar and a dark bow tie.

l'esprit de tous ceux qui apprécient sa haute intelligence. Nous voudrions le voir enrichir notre bibliothèque légale de fortes études dont profiteraient le barreau et le public lettré. Nous ne faisons ici probablement que réfléter ses intentions, car son amour du travail, son respect des traditions le portent à marcher sur les traces de cette ancienne magistrature française, dont la nôtre est l'émanation, et qui nous a légué ces œuvres, monuments de science et de langage à la forme si élevée. C'est là notre seul souhait; il a tout le reste par surcroît. Dans sa nouvelle position, l'éclat de son nom brille déjà plus vif; pour les âmes bien nées, les hautes fonctions élèvent le caractère.

“ Nous regrettons que le cadre de cette biographie ne nous permette pas de nous étendre sur les aptitudes littéraires de M. Lacoste. Il nous suffira, pour les faire ressortir, de citer une partie des remarques que lui suggérait, il y a quelques mois, la mort du duc de Clarence :

“Il est de notre devoir, aujourd’hui, d’exprimer la douleur profonde que nous cause la mort du prince Albert Victor, héritier présomptif de la couronne d’Angleterre.

"Nous nous associons de tout coeur au grand deuil dans lequel sont plongés notre gracieuse Souveraine, le prince et la princesse de Galles, toute la famille royale, ainsi que la fiancée du noble défunt; et nous leur offrons très respectueusement nos sympathies et nos condoléances.

“ Placé, par sa naissance, dans une position tout à fait exceptionnelle, après s'être soumis aux peines et aux labeurs que nécessite l'apprentissage d'une vie comme la sienne, le prince a été enlevé à l'âge où l'homme commence à illustrer sa vie et au moment où une union prochaine, depuis longtemps désirée, devait lui assurer pour toujours le bonheur de la vie familiale.

"Il a dû renoncer avec peine à la gloire de régner sur un des plus puissants peuples du monde.

Il a dû lui en coûter de se séparer de celle qu'il avait choisie pour être la compagne de sa vie.

" Mais la mort n'épargne pas le bonheur, et elle choisit ses victimes sur les marches du trône comme dans la chaudière du pauvre, faisant partout des blessures cuisantes.

“Sous ses coups, la douleur est toujours la même: le diadème n’empêche pas les yeux de pleurer, ni le manteau royal le cœur de saigner. Nous comptons que la Providence ne refusera pas à ces illustres affligés le baume de la consolation qu’elle verse dans les plaies du dernier de ses serviteurs.”

“ Il ne nous reste qu’à parler de M. Lacoste intime. Ce savant magistrat, qui a passé sa vie dans les sévérités de la loi, se retrouve, au milieu des siens et de ses amis, l’homme le plus affable du monde. Doux, accessible à tous, il dépouille le jurisconsulte; chez notre juge en chef, jamais de pose, encore moins de morgue; il ne pontifie point, il a horreur du formalisme. Esprit cultivé, il adore la petite guerre, où sa verve gouaille impitoyablement ses amis; mais son épigramme s’arrête à fleur de peau; comme la lance d’Achille, elle guérit les petites blessures qu’elle fait.